



# COMMUNE DE WEMMEL

## Conseil communal du 23 mars 2006

### Décisions

[www.wemmel.be](http://www.wemmel.be)  
[info@wemmel.be](mailto:info@wemmel.be)

Application de l'article 28 du décret du 28 avril 1993 et du décret du 15 juillet 2002, tenant le règlement de la tutelle sur les communes.

#### SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation procès-verbal conseil communal du 20.2.2006  
A l'unanimité
2. Prise en connaissance décision concernant le budget 2006  
A l'unanimité
3. Adhésion à Gedis – Approbation cahier des charges  
A l'unanimité  
Accord de principe achat en commun électricité
4. Dépense supplémentaire Aquafin – phase V  
A l'unanimité  
Approbation dépenses supplémentaires pour un montant de €99.116,19 – excl.TVA
5. Approbation devis particulier et estimation contrat d'entretien concernant le nettoyage des vitres dans les immeubles communaux  
A l'unanimité  
Approbation cahiers des charges et estimation pour un montant de €17.300 – excl. TVA
6. Approbation devis particulier et estimation pour la rénovation de l'éclairage de l'école néerlandophone.  
A l'unanimité  
Approbation cahiers des charges et estimation pour un montant de €16.649,02 – excl. TVA – procédure de négociée
7. Approbation devis particulier et estimation rénovation des terrains sportifs du Zijp  
Avec 16 voix pour et 5 contre  
Approbation cahiers des charges et estimation pour un montant de €48.400 incl.TVA  
Procédure de négociée
8. Prise en connaissance décision ministérielle parc à containers communal
9. Ligne jaune ininterrompue à l'église (entrée moins valides)  
Approuvé à l'unanimité
10. Organisation méga spectacle  
Approbation avec 16 voix pour et 5 voix contre.  
L'organisation éventuelle d'un spectacle méga tous les deux ans.
11. Prime linguistique – Procédure devant le Conseil d'Etat  
Avec 16 voix pour et 5 contre.  
Introduction procédure devant le Conseil d'Etat.

**SEANCE A HUIS CLOS**

12. Personnel école néerlandophone
13. Personnel académie de musique
14. Fonctionnaire amendes administratives :  
Prise en connaissance décision suspensive

**Cette liste peut être consultée au secrétariat – av. Dr.H. Follet 28 – 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30 et ce jusqu’au 15 avril 2006**

Wemmel, le 28 mars 2006

Par ordonnance :  
Le secrétaire  
(s) Mad. J. Luykx

le bourgmestre  
(s) M. Van Langenhove